

Le Comité Social et Economique (CSE)

Progressivement les entreprises françaises mettent en place la réforme introduite par l'ordonnance 2017-1386 du 22 septembre 2017 instaurant le comité social et économique. Le passage à une instance unique ne se réalise pas sans difficulté en raison des objectifs souvent opposés des entreprises et des syndicats. La promesse gouvernementale d'un « modèle social rénové » se traduit par un dispositif entraînant réduction du nombre de mandats et concentration des attributions. Il est cependant laissé aux acteurs sociaux par la voie de la négociation collective la possibilité de définir les cadres et les pouvoirs de cette nouvelle représentation du personnel dans les limites fixées par les textes. Différents dispositifs permettent en particulier à la négociation de fixer le niveau de centralisation ou de décentralisation de la représentation du personnel mais également les attributions et le fonctionnement de l'instance. L'enjeu est alors pour les organisations syndicales d'assurer une représentation du personnel la plus adaptée à l'entreprise et de nature à assurer la meilleure défense des droits des salariés.

Tandis que de nombreux accords de mise en place du CSE ont été signés, que s'approche la fin de la période transitoire et que la jurisprudence se forge, la journée permettra d'échanger sur les expériences de chacun, de tracer les lignes de forces de ce droit négocié de la représentation du personnel comme de faire émerger les difficultés et les problématiques liées la réforme.



Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Institut des Sciences Sociales du Travail
(ISST)

16 bld Carnot, 92340 Bourg-la-Reine

B RER B, station Bourg-la-Reine



LA JOURNÉE D'ACTUALITÉS

**JURIDIQUE,
ÉCONOMIQUE
ET SOCIALE**

**LE COMITE SOCIAL ET
ECONOMIQUE (CSE)**

Enjeux de la réforme et retours
d'expériences

28.11.2019

**INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU
TRAVAIL**

Programme

08h45 - 09h15 : accueil des participants

09h15 : allocution de bienvenue, Nicole Maggi-Germain, Directrice de l'ISST

09h20 : ouverture de la journée, Yves Struillou, Directeur général du travail

09h30 - 12h30 : la mise en place du CSE : entre centralisation et décentralisation de la représentation du personnel

09h30 - 10h30 : sous la présidence de Jean Auroux, ancien Ministre du Travail

1. La place de l'accord collectif, de l'ordre public et du pouvoir de l'employeur, Ylias Ferkane, Univ. Paris- Ouest Nanterre

2. L'évolution de la notion d'établissement distinct, Christophe Vigneau, ISST, Univ. Paris 1

3. Les représentants de proximité : substituts ou compléments ? Dorothée Gaire-Simonneau, ISST, Univ. Paris 1

10h30 - 11h00 : échanges avec la salle

11h00 - 11h30 : pause

11h30-12h15 : Table ronde sur les retours d'expériences d'acteurs syndicaux et de praticiens

Frédérique Duflos, DSC Maif
Sophie Guigue, CPAM du Gard
Maître Mikael Klein
Eric Lacoste, DS Nephrocare

12h30 - 14h00 : Déjeuner

14h00 - 17h00 : le fonctionnement et les attributions du CSE à l'épreuve du regroupement des instances

- 14h00-15h00 : sous la présidence de Gilles Auzero, Univ. de Bordeaux

1. La protection de la santé et de la sécurité dans le cadre du CSE, Joseph Morin, ISST, Univ. Paris 1

2. Les moyens du CSE, Isabelle Odoul Asorey, Univ. Paris-Ouest Nanterre

3. L'accès à l'information des représentants du personnel, Laurent Milet, rédacteur en chef de la RPDS

1. 15h00 - 15h30 : échanges avec la salle

15h30 - 16h00 : pause

16h00-16h45 : Table ronde sur les retours d'expériences d'acteurs syndicaux et de praticiens

Sandrine Barbosa, DS SFIL
Jean-Pierre Bartoli, SNFOCOS, CARSAT
Houria Belaziz, coordinatrice CGT
Maître Isabelle Teraud

16h45 - 17h00 : clôture

inscription-journee-CSE@univ-paris1.fr